



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/52  
10 juin 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-huitième réunion  
Montréal, 6 - 10 juillet 2009

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
À LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DES PARTIES**

**Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V) oblige le Comité à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la vingtième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Ce rapport comprend trois annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II contient un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier de 2004 et l'annexe III présente les quantités de la consommation de HCFC introduite.

2. La 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a eu lieu à Montréal du 30 mars au 3 avril 2009 [à compléter] au cours de la période visée par le rapport. Les rapports de la 57<sup>e</sup> [à compléter] réunion du Comité exécutif sont présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69 et [à compléter], et sont publiés sur le site Web du Fonds multilatéral ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

3. Conformément à la décision XX/22 de la vingtième Réunion des Parties, les délégués de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Roumanie et de la Suède (président), membres du Comité exécutif, ont participé à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en qualité de représentants des pays non visés au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole. Les délégués de la Bolivie, de la Chine, du Gabon, de la Géorgie, de la Namibie, de la République dominicaine (vice-président) et du Yémen, représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole, ont également participé. La réunion a été présidée par M. Hasamuddin Ahmadzai (Suède) et M. Juan Filpo (République dominicaine) a agi en qualité de vice-président.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

4. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI), de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'Ozone, ainsi que d'autres observateurs, ont assisté à toutes les réunions de la période visée par ce rapport.

#### **A. QUESTIONS DE PROCÉDURE**

##### **i) Mise sur pied des groupes de contact**

5. Le Comité exécutif a constitué plusieurs groupes de contact pendant la période visée par ce rapport, afin de traiter des enjeux suivants : critères d'intégration de la mousse à base de HCFC, projets de démonstration dans les secteurs de la réfrigération et des solvants figurant dans les plans d'activités des agences d'exécution, projets de destruction des SAO, liens entre la mise en œuvre des activités et le décaissement des tranches et application des clauses pénales.

##### **ii) Sous-groupe sur le secteur de la production**

6. La 57<sup>e</sup> réunion a reconstitué le Sous-groupe sur le secteur de la production, formé des délégués de l'Allemagne, de l'Australie (animateur), de la Bolivie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, du Japon, de la Namibie, de la République dominicaine et de la Suède, afin de mettre au point les éléments d'une future décision sur le secteur de la production de HCFC et ainsi donner suite à la décision 56/64 du Comité exécutif (voir le paragraphe 22 ci-dessous).

#### **B. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

##### **i) État des contributions et des décaissements**

7. Le revenu total du Fonds multilatéral, comprenant les paiements en espèces, les billets à ordre détenus, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à [à compléter] \$US au [à compléter], et l'ensemble des affectations, comprenant les provisions, s'élevait à [à compléter] \$US. Le solde disponible au [à compléter] 2009 était donc de [à compléter] \$US. La répartition annuelle des contributions par rapport aux sommes promises est la suivante :

**RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS  
PAR RAPPORT AUX MONTANTS PROMIS**

<b>Année</b>	<b>Contributions annoncées (\$US)</b>	<b>Paiement total (\$US)</b>	<b>Contributions en souffrance (\$US)</b>
1991-1993	234 929 241	210 359 139	24 570 102
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	434 088 535	38 478 474
2000-2002	440 000 001	429 113 771	10 886 230
2003-2005	474 000 001	460 465 870	13 534 130
2006-2008	400 500 122	319 250 049	81 250 049
2009	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Total:	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

Remarque : Ne comprend aucune contribution en litige

**ii) Intérêts perçus pendant la période triennale 2006-2008**

8. Le montant total en intérêts consigné dans les comptes du Trésorier pour la période triennale 2006-2008 en date du [à compléter] était de [à compléter] \$US.

**iii) Coopération bilatérale**

9. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit d'assistance bilatérale de l'Allemagne, du Canada, de la France, de l'Italie et de la République tchèque [à compléter] pour un montant de [à compléter] \$US pendant la période visée par ce rapport (décisions 57/17 et 58/...), ce qui porte le montant total de la coopération bilatérale à [à compléter] \$US (ne comprenant pas les projets annulés et transférés) depuis la constitution du Fonds multilatéral. Ce montant représente environ [à compléter] pour cent des fonds approuvés. Les projets bilatéraux approuvés portent sur divers facteurs, dont la préparation de plans d'élimination des HCFC, des plans nationaux d'élimination de la consommation de CFC, des plans d'élimination en phase finale pour le bromure de méthyle, des plans de gestion de l'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A et de l'assistance technique.

**iv) Questions liées aux contributions**

10. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité exécutif a exhorté toutes les Parties à payer leurs contributions au Fonds multilatéral, dans leur intégralité et dans les meilleurs délais possibles, et s'est inquiété des contributions en souffrance et du temps depuis lequel ces contributions sont dues (décision 57/2).

**v) Rapprochement des comptes de 2006 et 2007 du Fonds multilatéral**

11. La 57<sup>e</sup> réunion a examiné le rapprochement des comptes de 2006 et de 2007 et a pris note que le PNUE avait mené l'exercice à terme et que le PNUD, le PNUE et l'ONUDI avaient effectué les suivis nécessaires. Cependant, la conclusion du rapprochement des comptes est en instance, en attendant les rapports de la Banque mondiale sur un manque à gagner et du Trésorier sur les déductions pour des virements à la Banque mondiale (décision 57/38).

**vi) Mécanisme d'obtention de revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources**

12. La 57<sup>e</sup> réunion s'est penchée sur un mécanisme d'obtention de revenus supplémentaires et quatre utilisations possibles, pouvant être réalisées séparément ou simultanément. Le premier scénario s'utilisation consisterait à utiliser les fonds pour entreprendre des projets pilotes sur le cofinancement de dispositions visant à mobiliser des ressources pour créer le plus d'avantages climatiques et autres bienfaits environnementaux possible. Le deuxième scénario consisterait à tenter d'obtenir d'autres ressources en espèces auprès de sources privées et publiques, sur une base forfaitaire ou sous forme de paiements continus. Le troisième scénario est fondé sur les efforts entrepris afin de créer des liens avec d'autres organes de financement, dont l'harmonisation des processus d'approbation de projets et l'offre des services du mécanisme comme gardien des fonds avancés par les autres organes aux fins de décaissement rapide aux agences. Le quatrième scénario consisterait à tenter de développer davantage le mécanisme afin qu'il soit en mesure de chercher, de stocker et de gérer les crédits de changements climatiques et autres bienfaits environnementaux ou de la destruction de SAO sur les marchés mondiaux du carbone. Ce dernier scénario profiterait des structures créées dans le cadre des trois premiers scénarios. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de préparer un document sur un mécanisme de financement spécial relevant du Fonds multilatéral, de même qu'un résumé analytique qui tiendrait compte des points de vue exprimés. Le document révisé devra être soumis à la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 57/37) [à compléter].

**vii) Périodicité des réunions du Comité exécutif**

13. La 57<sup>e</sup> réunion a abordé la question de la périodicité des réunions du Comité exécutif en tenant compte des résultats et des conclusions présentés dans les documents sur le fonctionnement du Comité exécutif. Après avoir débattu du bien-fondé de tenir deux réunions régulières et d'en convoquer une troisième au besoin, ou de tenir trois réunions de quatre jours chacune, ou encore de maintenir le statut quo, le Comité exécutif a décidé de maintenir le statut quo, mais a chargé le Secrétariat d'organiser une réunion de quatre jours au cours de la prochaine année. Le Secrétariat a aussi été chargé de comparer le temps consacré et la charge de travail des réunions du Comité exécutif à ceux de la Réunion des Parties et du Groupe de travail à composition non limitée, et de débattre de nouveau de la question à la 61<sup>e</sup> réunion, en tenant compte de l'expérience acquise (décision 57/39).

**viii) Questions de personnel**

14. La 57<sup>e</sup> réunion a pris note de la nomination d'un Administrateur principal, Surveillance et évaluation par intérim pour un mandat de six mois et que le recrutement de candidats pour les postes à pourvoir au Secrétariat allait bon train et respectait la procédure établie.

## C. MESURES PRISES POUR APPLIQUER LES DÉCISIONS DES RÉUNIONS DES PARTIES

### *Décision XVII/6*

15. La décision XVII/6 prie le Comité exécutif de faire rapport chaque année au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès accomplis dans la réduction des émissions de substances réglementées dans les utilisations d'agents de transformation, la quantité de substances réglementées associée à ce processus et sa composition, la mise en œuvre et le développement des techniques de réduction des émissions et les procédés et produits de remplacement sans SAO. À cette fin, la 57<sup>e</sup> réunion a consulté le rapport pertinent préparé par le Secrétariat du Fonds, en demandant qu'il soit mis au point en tenant compte des observations des membres et présenté à la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (décision 57/41). Le rapport du Comité exécutif préparé en réponse à la décision XVII/6 est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro.WG.1/29/4.

### *Décision XIX/6*

16. La décision XIX/6 prie le Comité exécutif d'aider les Parties à préparer leurs plans de gestion pour l'élimination accélérée des HCFC en portant une attention particulière aux Parties visées à l'article 5 ayant un faible ou très faible volume de consommation de HCFC et en accordant la priorité aux projets et programmes rentables lors du développement et de l'application des critères de financement, de façon à éliminer les HCFC dont le potentiel de réchauffement de la planète est le plus élevé en premier lieu, et ensuite de s'intéresser aux petites et moyennes entreprises. Le Comité exécutif a aussi été prié, en priorité, d'aider les pays visés à l'article 5 à effectuer des études afin d'améliorer la fiabilité des données servant à établir les niveaux de référence pour les HCFC et d'apporter les changements nécessaires aux critères d'admissibilité relatifs aux installations fondées après 1995 et aux deuxièmes reconversions.

17. En réponse à cette demande, la 57<sup>e</sup> réunion a longuement débattu des plans de gestion de l'élimination accélérée des HCFC et a adopté plusieurs décisions pertinentes. Elle a notamment convenu que les demandes de projets d'investissement et/ou de plans sectoriels portant sur les HCFC doivent être conformes aux exigences de la décision 54/39 du Comité exécutif et qu'elles doivent préciser le lien entre les projets et les HCFC et à quel moment le plan de gestion de l'élimination des HCFC sera proposé. La 57<sup>e</sup> réunion a aussi décidé que les plans de gestion de l'élimination des HCFC doivent tenir compte de la valeur des tranches annuelles des activités des accords pluriannuels en raison des restrictions budgétaires.

18. Le Secrétariat a aussi été prié de préparer une analyse stratégique pour la 59<sup>e</sup> réunion, afin d'aider le Comité exécutif à fournir une orientation aux agences bilatérales et d'exécution sur la façon d'allouer équitablement les fonds à tous les pays visés à l'article 5 dans leurs plans d'activités de 2010 et de 2011, afin que ceux-ci puissent respecter l'échéance de 2013 pour les HCFC et la réduction de 10 pour cent de 2015, dans la limite des ressources disponibles. L'analyse stratégique doit tenir compte de toutes les décisions sur les coûts des HCFC et l'admissibilité au financement prises par le Comité exécutif avant la 59<sup>e</sup> réunion et présenter des suggestions pour l'allocation des fonds en tenant compte de la consommation totale de HCFC des pays et de la répartition sectorielle de cette consommation (décision 57/6).

19. La 57<sup>e</sup> réunion a aussi abordé les questions en instance suivantes concernant l'élimination accélérée des HCFC : la date limite d'installation de l'équipement manufacturier à base de HCFC, les deuxièmes reconversions et leur lien par rapport à l'admissibilité au financement pour le remplacement de l'équipement à base de HCFC installé avec l'assistance du Fonds multilatéral, et le point de départ des réductions globales de la consommation de HCFC. Deux nouvelles approches ont été proposées lors d'une réunion informelle. Une d'entre elles consiste à remplacer le remboursement direct des coûts différentiels d'exploitation aux entreprises par un paiement aux pays représentant un pourcentage des coûts d'investissement de la reconversion des HCFC à la technologie sans HCFC la plus économique sur

le marché, tandis que l'autre porte sur une stratégie à long terme pour les deuxièmes reconversions au-delà de 2015 et même 2020 qui tiendrait compte des besoins en matière de conformité et du rapport coût-efficacité.

20. Les deux membres qui ont proposé les nouvelles approches ont été invités à transmettre de l'information sur leurs propositions au Secrétariat dans les meilleurs délais possibles. Le Secrétariat a été chargé d'afficher le procès-verbal de la réunion informelle sur le réseau Intranet du Fonds multilatéral aux fins de commentaires par les membres du Comité exécutif et de préparer, par la suite, un document réunissant et analysant les nouvelles approches proposées en tenant compte des commentaires intersessions des membres, aux fins d'examen à la 58<sup>e</sup> réunion (décision 57/34).

21. La 57<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport périodique sur une analyse plus approfondie de « l'approche par unités fonctionnelles » afin d'évaluer les coûts des activités qui ajoutent des avantages climatiques aux projets d'élimination et d'établir la priorité des technologies d'élimination des HCFC. La 57<sup>e</sup> réunion a chargé le Secrétariat de préparer un document proposant quatre exemples concrets de l'application de l'approche à deux technologies dans le secteur des mousses et deux technologies dans le secteur de la réfrigération, aux fins d'examen à la 58<sup>e</sup> réunion. La 57<sup>e</sup> réunion a également décidé de débattre des enjeux des différentes mesures d'encouragement à associer aux indicateurs en développement et d'autres points pertinents reliés aux indicateurs avant la 58<sup>e</sup> réunion (décision 57/33).

22. Le Sous-groupe sur le secteur de la production a discuté de plusieurs éléments d'une future décision sur le secteur de la production des HCFC en prenant note que les projets sur le secteur de la production doivent être préparés en étant entendu que la préparation des activités d'élimination du secteur de la production ne débuteraient qu'après que le Comité exécutif aurait décidé d'entreprendre une vérification technique des installations de production visées, conformément à la pratique habituelle. Après avoir entendu le rapport du Sous-groupe sur la production, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'entreprendre une analyse de la faisabilité technique d'une réorientation de la production du HCFC-22 des utilisations réglementées vers des utilisations comme matière première et, si cette réorientation est techniquement réalisable, d'envisager dans le cadre de l'analyse, des options destinées à garantir que toute réorientation vers des utilisations comme matière première serait maintenue. L'analyse doit aussi tenir compte des coûts qu'engageront les installations en aval en raison de la réorientation des HCFC comme matière première et être mise à disposition avant la 59<sup>e</sup> réunion, qui abordera des questions précises telles que la production de HCFC-141b, les dates limites et les usines mixtes (décision 57/35).

#### *Décision XX/4*

23. La décision XX/4 prie le Secrétariat du Fonds multilatéral de remettre à la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée un rapport sur l'état des accords sur la reconversion des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur situées chez les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 et sur la mise en œuvre des projets approuvés. La 57<sup>e</sup> réunion a donc été saisie d'un rapport préparé par le Secrétariat, à partir des rapports périodiques des agences d'exécution, qui sera présenté au Groupe de travail à composition non limitée. Elle a décidé de demander aux agences d'exécution concernées de remettre un rapport à jour et a chargé le Secrétariat de distribuer le rapport à jour aux membres du Comité exécutif et de présenter le texte révisé, dans lequel seraient intégrés les commentaires des membres, à la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (décision 57/40). Le rapport du Comité exécutif préparé en réponse à la décision XX/4 est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro.WG.1/29/4.

*Décision XX/7*

24. La décision XX/7 prie le Comité exécutif d'examiner, en toute urgence, la possibilité d'entreprendre les projets pilotes sur la collecte, le transport, l'entreposage et la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de suggérer les projets pouvant constituer une priorité. La 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné à son tour des projets de démonstration sur la destruction des SAO dans le contexte de la planification des activités pour 2009-2011. Comme il n'existe encore aucun critère pour la sélection de ces projets, le Comité exécutif a été décidé de charger le Secrétariat de préparer un document proposant des critères et des lignes directrices pour la sélection des projets, aux fins de présentation à la 58<sup>e</sup> réunion et, entre temps, de retirer tous les projets de destruction des SAO des plans d'activités proposés à la 57<sup>e</sup> réunion, à l'exception de sept projets de démonstration dans des pays représentant un vaste éventail de conditions économiques et offrant une représentation géographique équitable (décision 57/6). Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat de réserver au Secrétariat de l'ozone un chapitre sur les modalités de financement du Fonds multilatéral aux fins de présentation d'un rapport sur toutes les sources de financement possibles pour la gestion et la destruction des banques de SAO, aux fins de communication à la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non-limitée (décision 57/42).

*Décision XX/8*

25. La décision XX/8 de la Réunion des Parties prie le Secrétariat du Fonds multilatéral de participer au dialogue ouvert sur les solutions de rechange à potentiel élevé de réchauffement de la planète aux SAO. La 57<sup>e</sup> réunion a été informée que le Secrétariat avait pris les dispositions nécessaires pour assister à l'atelier, qui aura lieu immédiatement avant la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

*Décision XX/10*

26. Dans sa décision XX/10, la Réunion des Parties a adopté un budget de 490 000 000 \$US pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2009-2011 et prié le Comité exécutif de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le budget serait engagé dans son intégralité avant la fin de 2011, dans la mesure du possible, et que les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 feraient leurs paiements dans les délais convenus au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties. Par conséquent, afin de favoriser l'engagement de l'intégralité du budget de la période triennale, la 57<sup>e</sup> réunion a exhorté toutes les Parties à payer leurs contributions avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et les Parties dont les contributions sont en souffrance, de les payer au cours de l'année 2009. Les pays à économie en transition qui n'ont jamais versé leurs contributions ont été priés de faire leur contribution à la période triennale de 2009-2011. Les agences bilatérales ont aussi été invitées à respecter les montants prévus dans leurs plans d'activités annuels. Les Parties dont la contribution est versée sous forme de billets à ordre ont été priées de modifier leur calendrier d'encaissement afin de le faire correspondre à l'année pour laquelle la contribution est due. Le Comité exécutif a décidé de surveiller les conséquences de l'allocation des tranches de financement annuelles des accords pluriannuels afin de favoriser la réalisation du plus grand nombre de plans d'élimination des HCFC possible dans le plus de pays possible au cours de la période triennale et d'examiner les sommes disponibles pour le budget de 2011 à la première réunion de 2011 (décision 57/4).

*Décision XX/11*

27. Dans leur décision XX/11, les Parties ont décidé de prolonger le mécanisme de taux de change fixe à la reconstitution de 2009-2011 et ont présenté plusieurs recommandations sur son utilisation. Le Trésorier a présenté à la 57<sup>e</sup> réunion un rapport sur l'utilisation du mécanisme et a réitéré les

recommandations des Parties. Le Comité exécutif a exhorté les Parties admissibles à l'utilisation du mécanisme de taux de change fixe d'informer le Trésorier de leur intention de l'utiliser avant la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 57/2).

*Décision XX/15*

28. Dans leur décision XX/15, les Parties prient le Comité exécutif de faire preuve de souplesse lors de l'examen des propositions de projet pour l'Iraq à cause de sa situation particulière, sans toutefois porter atteinte à l'examen possible de la situation de non-conformité de l'Iraq par les Parties. La 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé deux projets d'investissement pour l'Iraq dans les secteurs des mousses et de la réfrigération, en tenant compte de la décision des Parties (décisions 57/26 et 57/27).

**D. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET GESTION DES RESSOURCES**

**i) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2009-2011**

29. La 57<sup>e</sup> réunion a examiné le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période triennale 2009-2011 et a pris note avec inquiétude que les montants indiqués dans les plans d'activités dépassaient le budget de la période triennale, surtout en raison de l'incertitude entourant l'établissement des coûts des activités visant les HCFC. Les agences bilatérales et d'exécution ont été exhortées de poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les projets approuvés et réaliser l'élimination prévue de 8 836 tonnes PAO en 2009.

30. Le Comité exécutif a décidé de retirer des plans d'activités toutes les stratégies sur les inhalateurs à doseur, tous les éléments de production des HCFC et tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur des mousses sauf cinq, tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur de la réfrigération, tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur des solvants et tous les projets de destruction des SAO sauf sept (voir également le paragraphe 24) (décision 57/6).

**ii) Plans d'activités des agences d'exécution pour la période 2009-2011**

31. La 57<sup>e</sup> réunion a examiné les plans d'activités des agences d'exécution, c'est-à-dire le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, dans lesquels elle a retiré certains projets et imposé des conditions pour d'autres, comme indiqué en détail dans le rapport du Comité. Elle a aussi approuvé les indicateurs d'efficacité du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale (décisions 57/7, 57/8, 57/9, 57/10 et 57/11).

**iii) Conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Fonds multilatéral**

32. La 57<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport présentant un compte rendu de la situation en matière de conformité et de l'information sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard. Il a été noté que 13 des 33 projets figurant sur la liste des projets connaissant des retards dans la mise en œuvre avaient été menés à terme. Les Parties visées à l'article 5 ont été encouragées à mener leur propre évaluation des risques de non-conformité en appliquant de façon intégrale la méthode et les indicateurs développés par le Secrétariat. Le Comité exécutif a décidé de demander des rapports périodiques supplémentaires pour certains projets et d'examiner de façon plus approfondie le rôle du Secrétariat en matière d'évaluation des risques de non-conformité, dans le contexte des programmes de travail sur la surveillance et l'évaluation. Le Secrétariat a été prié d'appliquer les mesures établies pour les projets dont la mise en œuvre accuse un retard (décision 57/5).

## E. RÉALISATIONS DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION

### i) Élimination totale de SAO

33. [À compléter] projets et activités (ne comprenant pas les projets annulés et transférés) ont été approuvés depuis 1991. Ils sont répartis géographiquement comme suit : [à compléter] projets et activités dans les pays d'Asie et du Pacifique, [à compléter] dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, [à compléter] dans les pays d'Afrique, [à compléter] dans les pays européens et [à compléter] d'envergure mondiale. Au total, [à compléter] tonnes PAO des [à compléter] tonnes PAO à éliminer par la mise en œuvre de tous ces projets avaient déjà été éliminées à la fin décembre 2008. Le tableau 1 de l'annexe I propose la répartition selon la production et la consommation, par secteur. La répartition sectorielle de l'élimination réelle est fournie ci-dessous.

Secteurs	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	[à compléter]
Mousses	[à compléter]
Fumigènes (bromure de méthyle)	[à compléter]
Halons : production et consommation	[à compléter]
Projets dans plusieurs secteurs	[à compléter]
Agents de transformation (production et consommation)	[à compléter]
Plan national d'élimination	[à compléter]
Production	[à compléter]
Réfrigération	[à compléter]
Plusieurs	[à compléter]
Solvants	[à compléter]
Stérilisants	[à compléter]
Gonflage du tabac	[à compléter]
Total :	[à compléter]

\* Ne comprennent pas les projets annulés et transférés

## ii) Financement et décaissement

34. Le Comité exécutif a approuvé la somme totale de [à compléter] \$US depuis 1991 afin de réaliser cette élimination et de mettre en œuvre les projets et activités d'investissement et ne portant pas sur des investissements. Cette somme comprend [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences (sauf pour les projets annulés et transférés). De cette somme totale approuvée, les sommes allouées aux agences bilatérales et d'exécution, et dépensées par celles-ci sont indiquées ci-dessous :

Agence	Montant approuvé (\$US) (1)	Montant décaissé (\$US) (2)
PNUD	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]
Banque mondiale	[à compléter]	[à compléter]
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]
Total	[à compléter]	[à compléter]

1) Au [à compléter] (ne comprenant pas les projets annulés et transférés)

2) Au [à compléter] (ne comprenant pas les projets annulés et transférés)

## F. FINANCEMENT APPROUVÉ AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT

### i) Projets et activités approuvés au cours de la période visée par le rapport (57<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif)

35. Le Comité exécutif a approuvé [à compléter] projets et activités supplémentaires au cours de la période visée par le rapport, afin d'éliminer [à compléter] tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Un montant total de [à compléter] \$US a été approuvé pour la mise en œuvre des projets et des activités, comprenant [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences. Les montants sont répartis comme suit :

Agence	\$US	Appui (\$US)	Montant total (\$US)
PNUD	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Banque mondiale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Total	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

**ii) Programmes de travail de 2009**

36. La 57<sup>e</sup> réunion a examiné et approuvé les programmes de travail de 2009 du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI à certaines conditions, sauf une demande de préparation de projet pour le PNUE (décisions 57/18 et 57/19, 57/20 et 57/21, 57/22 et 57/23, et 57/24 et 57/25).

**iii) Projets d'investissement**

37. Le Comité a affecté [à compléter] \$US sur la somme totale allouée au cours de la période visée par le rapport, plus [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences, à la mise en œuvre des projets d'investissement, afin d'éliminer une quantité évaluée à [à compléter] tonnes PAO dans la production et la consommation de SAO. Une répartition par secteur est fournie au tableau 2 de l'annexe I au présent rapport.

38. La 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi approuvé trois nouveaux accords (décision 57/16) dont les engagements en principe représentent [à compléter] \$US. La répartition des sommes par secteur et par pays est fournie à l'annexe III.

39. La 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'appliquer des clauses de pénalité prévues dans les accords concernés avec le Comité exécutif dans deux cas, pour des raisons de non-conformité (décisions 57/23 et 57/30).

**iv) Activités ne portant pas sur des investissements***Assistance technique et formation*

40. [à compléter] projets d'assistance technique représentant la somme de [à compléter] \$US, dont [à compléter] \$US pour les coûts d'appui aux agences approuvés, ont été réalisés au cours de la période visée par le rapport, ce qui élève le coût des projets d'assistance technique et de formation à [à compléter] \$US depuis la création du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets d'investissement des accords pluriannuels.

*Renforcement des institutions*

41. La somme de [à compléter] \$US, comprenant les coûts d'appui aux agences de [à compléter] \$US, a été approuvée pour les projets de renforcement des institutions depuis la vingtième réunion des Parties, ce qui porte le montant total approuvé par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans les pays visés à l'article 5 à [à compléter] \$US. Le Comité exécutif a exprimé certains commentaires lors de l'approbation du financement des projets de renforcement des institutions. Ceux-ci sont joints en annexe aux rapports des réunions concernées.

42. La 57<sup>e</sup> réunion a été saisie d'une étude sur les modes de financement actuels du renforcement des institutions et du renforcement des capacités et a analysé la demande pour un soutien continu au renforcement des institutions dans le contexte des mesures de réglementation actuelles du Protocole de Montréal. Elle a décidé de continuer à financer les demandes de renouvellement du renforcement des institutions au niveau actuel jusqu'à la fin de 2010, en attendant le règlement final de la question à la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat a été chargé de poursuivre ses travaux sur les objectifs, les indicateurs et les modes de présentation afin que les résultats puissent être appliqués aux projets de renouvellement du renforcement des institutions proposés par les pays à partir de 2010 (décision 57/36).

### *Programmes de pays*

43. Le Comité exécutif a approuvé un programme pour la Guinée équatoriale (décision 57/32) et [à compléter] pendant la période visée par le rapport. Le Comité exécutif a approuvé 141 programmes de pays depuis sa création, pour une production de référence de [à compléter] tonnes PAO de CFC et de halons, et une consommation de référence de [à compléter] tonnes PAO de substances réglementées (comme précisé dans les documents de programme de pays).

## **G. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

### **i) Retards dans la proposition des tranches annuelles**

44. La 57<sup>e</sup> réunion a pris note que 58 des 90 tranches d'accords pluriannuels devant être proposées ont été proposées aux dates prévues. Elle a décidé d'envoyer des lettres aux pays et agences concernées au sujet des tranches annuelles dont la date de proposition à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif n'a pas été respectée (décision 57/13).

### **ii) Rapports périodiques sur des projets approuvés comportant certaines exigences pour la remise des rapports**

45. La 57<sup>e</sup> réunion a pris note des rapports remis en raison d'exigences particulières et a pris les mesures nécessaires (décision 57/14).

### **iii) Surveillance et évaluation : Rapport sur les mandats existants et sur la façon dont la fonction d'évaluation est organisée et mise en œuvre dans des institutions du même genre**

46. La 57<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport du consultant comparant le mandat actuel de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation au Fonds multilatéral à celui des postes équivalents dans les bureaux d'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du PNUD. Le Comité exécutif est convenu que la fonction de surveillance et évaluation devrait demeurer au même niveau budgétaire et que le poste devrait toujours être occupé par un professionnel hautement compétent. Elle a chargé le Secrétariat de préparer le mandat et la charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation pour la 58<sup>e</sup> réunion, en confirmant que le titulaire du poste doit demeurer indépendant, que le poste doit être assorti d'un mandat à durée fixe et qu'il devrait être situé au Secrétariat. Le Secrétariat a été chargé de proposer des responsabilités supplémentaires pour l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, en tenant compte du fait que le travail doit être pertinent et utile dans le contexte de l'élimination des HCFC (décision 57/12).

## **H. QUESTIONS D'ORIENTATION**

### **i) Report d'une tranche d'accord pluriannuel à cause du faible niveau de décaissement pour la tranche précédente**

47. La 57<sup>e</sup> réunion a débattu du bien-fondé d'approuver les tranches subséquentes d'un accord pluriannuel pour lequel le taux de mise en œuvre des activités de la tranche précédente et le niveau de décaissement ont été très faibles. Elle a décidé que les agences bilatérales et d'exécution ne devraient pas proposer au Comité exécutif de demandes de financement pour des tranches d'accords pluriannuels lorsque le taux de mise en œuvre des activités des tranches précédentes a été faible et que le taux de décaissement pour ces mêmes tranches a été inférieur à 20 pour cent, même lorsque les niveaux de

consommation de SAO sont inférieurs aux maximums permis en vertu du Protocole de Montréal et de l'accord conclu entre le gouvernement concerné et le Comité exécutif (décision 57/15).

## **I. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

48. Le Secrétariat a pris des mesures, au cours de la période visée par ce rapport, pour faire suite aux décisions des 56<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif. Il a aussi préparé la documentation et assuré les services de conférence pour la 57<sup>e</sup> réunion. Des propositions de projets et d'activités des agences bilatérales et d'exécution d'une valeur de [à compléter] \$US ont été présentées.

49. Le Secrétariat a analysé et examiné [à compléter] demandes de financement et émis des observations et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le niveau de financement demandé pour approbation à la 57<sup>e</sup> réunion, après l'examen des projets, est de [à compléter] \$US.

50. En plus des documents habituels préparés pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a également préparé, entre autres, des documents sur les questions d'orientation dont il est question au point C, ci-dessus.

51. Le Comité exécutif a été instruit des demandes d'information faites par les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le Secrétariat du Fonds a informé le Comité exécutif de ces demandes et y a répondu en tenant compte des recommandations émises par le Comité.

52. Le Comité exécutif a aussi été informé des réunions auxquelles ont assisté le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat.

## **J. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉUNION DES PARTIES**

53. Le Comité exécutif a joint en annexe au présent document (annexe II) son rapport périodique à l'intention de la vingt et unième Réunion des Parties, en réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui prie le Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel, une section sur les progrès accomplis et les problèmes mis au jour lors de l'examen des recommandations mises de l'avant dans le résumé analytique de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal.

54. L'annexe III propose un tableau indiquant la consommation de HCFC-141b éliminée dans le cadre des projets dans lesquels le HCFC est utilisé comme substance de remplacement. Ce tableau est fourni en réponse à la décision du Comité exécutif (décision 35/56 e)), qui invite le Comité exécutif à « rendre compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement, une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

## **K. RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF**

55. Le rapport de la 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69) et un sommaire de la réunion ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Le rapport de la présente réunion et des réunions précédentes du Comité exécutif peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Fonds sur demande ou sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).



Annex I

TABLES WITH DATA ON PROJECT APPROVALS

*Table 1: Sectoral distribution of phase-out in all approved projects and activities since inception\**

<b>SECTOR</b>	<b>ODP APPROVED</b>	<b>ODP PHASED OUT</b>
<b>Consumption</b>	[to be completed]	[to be completed]
Aerosol	[to be completed]	[to be completed]
Foam	[to be completed]	[to be completed]
Fumigant	[to be completed]	[to be completed]
Halon	[to be completed]	[to be completed]
Multi-sector	[to be completed]	[to be completed]
Other	[to be completed]	[to be completed]
Process agent	[to be completed]	[to be completed]
Refrigeration	[to be completed]	[to be completed]
Solvent	[to be completed]	[to be completed]
Sterilant	[to be completed]	[to be completed]
Phase-out plan	[to be completed]	[to be completed]
Several	[to be completed]	[to be completed]
<b>Total consumption</b>	[to be completed]	[to be completed]
<b>Production</b>	[to be completed]	[to be completed]
CFC	[to be completed]	[to be completed]
Halon	[to be completed]	[to be completed]
CTC	[to be completed]	[to be completed]
TCA	[to be completed]	[to be completed]
MBR	[to be completed]	[to be completed]
Multiple ODS	[to be completed]	[to be completed]
<b>Total production</b>	[to be completed]	[to be completed]

\* Excluding cancelled and transferred projects

**Table 2: Sectoral distribution of approved investment projects since inception**

<b>Sector</b>	<b>ODP tonnes</b>	<b>US \$ approved</b>
Aerosol	[to be completed]	[to be completed]
Foam	[to be completed]	[to be completed]
Halon	[to be completed]	[to be completed]

**Table 3: Agreements approved during the reporting period**

<b>Country</b>	<b>Project</b>	<b>To be implemented by</b>	<b>Total phase-out ODP tonnes</b>	<b>Funding approved in principle (US \$)</b>		
				<b>Project funds</b>	<b>Support costs</b>	<b>Total</b>
Botswana	Phase-out of ODS	Germany	1	205,000	26,650	231,650
Equatorial Guinea	Phase-out of ODS	UNEP	4.6	180,000	23,400	203,400
Sierra Leone	Phase-out of ODS	UNEP	0	150,000	19,500	169,500
		UNDP	12.2	60,000	5,400	65,400
[to be completed]	[to be completed]	[to be completed]	[to be completed]	[to be completed]	[to be completed]	[to be completed]

## Annex II

### ASSESSMENT REPORT ON THE RECOMMENDATIONS IN THE 2004 EVALUATION AND REVIEW OF THE FINANCIAL MECHANISM OF THE MONTREAL PROTOCOL

#### A. Introduction

1. This report is submitted by the Executive Committee pursuant to the following decision of the Meeting of the Parties:

- (a) “To request the Executive Committee of the Multilateral Fund, within its mandate, to consider the report on the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol, with a view to adopting its recommendations, whenever possible, in the process of continuous improvement of the management of the Multilateral Fund, and having in mind the need to contribute to the assessment of the Technology and Economic Assessment Panel of the 2006-2008 replenishment of the Multilateral Fund;
- (b) To request the Executive Committee regularly to report back to and seek guidance from the Parties on the subject. To this effect, the Executive Committee shall submit a preliminary assessment to the Open-ended Working Group at its twenty-fifth meeting and include a component in its annual report to the Meeting of the Parties, on progress made and issues encountered in its consideration of the recommended actions contained in the executive summary of the evaluation report.”

(Decision XVI/36)

2. A first report on the recommendations from the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol was prepared by the Secretariat for consideration by the Executive Committee at the 45<sup>th</sup> Meeting, as a follow-up to decision 44/60 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51). The report was noted and the Executive Committee decided to “forward its assessment report on the recommendations in the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol for consideration at the 25<sup>th</sup> Meeting of the Open-ended Working Group” (decision 45/59).

3. The assessment report (document UNEP/OzL.Pro.WG.1/25/INF/3), based on the deliberations at the 45<sup>th</sup> Meeting, grouped the 28 recommendations contained in the 2004 evaluation and review of the financial mechanism of the Montreal Protocol into three categories, as follows.

#### Category I:

*“11 general recommendations are related to ongoing activities of the Executive Committee, the Secretariat, the Implementing Agencies and the Treasurer and do not need any new action, but instead require regular follow-up at meetings of the Committee. The Executive Committee will report back to the Meeting of the Parties on these recommendations, as appropriate, in the context of its Annual Report”.* These include: recommendations 2, 6, 7, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25 and 28.

#### Category II:

*“Ten general recommendations are related to ongoing activities of the Executive Committee, the Secretariat, the Implementing Agencies and the Treasurer but may require new actions in the short term. The Executive Committee will report back to the Meeting of the Parties on these*

*recommendations, as appropriate, in the context of its Annual Report*". These include recommendations: 1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23 and 26.

Category III:

*"Seven general recommendations were considered not necessary to be implemented. Six because future action would be redundant in the light of recent developments or existing practices. One because of the potential negative incentive. The Executive Committee considers that there is no need for further reporting on these recommendations"*. These include recommendations 5, 8, 10, 13, 14, 19 and 27.

4. The following report therefore covers the recommendations falling under the first two categories where further work needed to be done and new information was available. As reported to the Eighteenth and Twentieth Meeting of the Parties, efforts with respect to recommendations 3, 4, 6, 7, 9, 11, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 25, and 28 have taken place on a regular basis as already reported in the past and no further action in addition to the existing practice of the Executive Committee is required. Under this reporting period, the recommendations 15, 20 and 26 do not require further action by the Committee.

#### **B. Recommendations under the first two categories**

**GENERAL RECOMMENDATION 1: Make further structural changes to the Executive Committee, if necessary to specifically address compliance.**

5. An update on the status of risk of non-compliance by Parties prepared by the Secretariat was considered at the 57<sup>th</sup> Meeting of the Committee and the Executive Committee encouraged Parties to conduct their own compliance risk assessment, making full use of the methodology and indicators developed by the Secretariat. It was also decided to consider further the role of the Secretariat with respect to the assessment of the risks of non-compliance in the context of work programmes on monitoring and evaluation.

**(Decision 57/5)**

**GENERAL RECOMMENDATION 2: Continue to evaluate Executive Committee structure and consider reduction of annual meeting numbers.**

6. The 57<sup>th</sup> Meeting considered a report on the issue of the numbers of Executive Committee meetings and decided to maintain the status quo, but asked the Secretariat to organize one four-day meeting within the coming year. The Secretariat was also asked to monitor the time and workload at Meetings of the Executive Committee as compared to meetings of the Parties and of the Open-ended Working Group and to discuss the issue anew at the 61<sup>st</sup> Meeting, taking into account the experience gained.

**(Decision 57/39)**

**GENERAL RECOMMENDATION 24: Take action to encourage timely payment by the donor countries.**

7. Throughout the reporting period, the Executive Committee urged all Parties to pay their contributions to the Multilateral Fund in full and as early as possible and emphasized its concerns in relation to the arrears in contributions to the Multilateral Fund in the light of the 2010 phase-out target.

**(Decision 57/2)**

**Annex III**

**AMOUNTS OF HCFC<sup>1</sup> CONSUMPTION PHASED-IN (ODP TONNES)**

<b>Country</b>	<b>CFC phased out in projects using HCFC technologies</b>	<b>HCFC phased in</b>
Algeria	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Argentina	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Bahrain	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Bolivia	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Bosnia and Herzegovina	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Brazil	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Chile	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Chile	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
China	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
China	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Colombia	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Costa Rica	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Cuba	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Dominican Republic	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Egypt	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
El Salvador	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Guatemala	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
India	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Indonesia	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Iran	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Jordan	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Kenya	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>

<b>Country</b>	<b>CFC phased out in projects using HCFC technologies</b>	<b>HCFC phased in</b>
Lebanon	[to be completed]	[to be completed]
Libyan Arab Jamahiriya	[to be completed]	[to be completed]
Macedonia, FYR	[to be completed]	[to be completed]
Malaysia	[to be completed]	[to be completed]
Mauritius	[to be completed]	[to be completed]
Mexico	[to be completed]	[to be completed]
Morocco	[to be completed]	[to be completed]
Nicaragua	[to be completed]	[to be completed]
Nigeria	[to be completed]	[to be completed]
Pakistan	[to be completed]	[to be completed]
Panama	[to be completed]	[to be completed]
Paraguay	[to be completed]	[to be completed]
Peru	[to be completed]	[to be completed]
Philippines	[to be completed]	[to be completed]
Romania	[to be completed]	[to be completed]
Serbia	[to be completed]	[to be completed]
Sri Lanka	[to be completed]	[to be completed]
Sudan	[to be completed]	[to be completed]
Syrian Arab Republic	[to be completed]	[to be completed]
Thailand	[to be completed]	[to be completed]
Tunisia	[to be completed]	[to be completed]
Turkey	[to be completed]	[to be completed]
Uruguay	[to be completed]	[to be completed]
Venezuela	[to be completed]	[to be completed]

<b>Country</b>	<b>CFC phased out in projects using HCFC technologies</b>	<b>HCFC phased in</b>
Vietnam	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Yemen	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
Zimbabwe	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>
<b>Total</b>	<i>[to be completed]</i>	<i>[to be completed]</i>

Note 1: ODP values as follows: HCFC-123: 0.02  
HCFC-22: 0.055  
HCFC-141b: 0.11

-----